



## Rupture de contrat emploi civique et exclusion d'un membre du CA

Par **VERO45**, le **31/12/2024** à **12:49**

Bonjour

mon fils en service civique dans un club de football vient d'avoir une rupture de contrat suite à un piège créé par un membre du CA et un éducateur. Je précise qu'au sein de l'association il était éducateur sportif sur les équipes féminines et joueur.

Lors de son dernier match à la mi temps dans un contexte de fatigue (pas de congés depuis juillet le dernier match étant le 14 décembre) il a fait sa causerie en pleurant et a prononcé la phrase suivante " je devais partir, des clubs me voulaient, je crois en vous, je suis resté pour vous dans ce putain de club" ce discours a été enregistré à son insu . La dernière phrase a été envoyée à une personne au club qui l'a elle-même envoyée au responsable de l'école de foot et au responsable préformation qui eux l'ont envoyée au président. Le lundi l'éducateur reçoit un mail pour un entretien, un éducateur lui dit que c'est normal c'est un entretien de mi saison pour un bilan, le mercredi il va à son entretien et là on lui fait écouter le passage qui a choqué le président, celui-ci lui annonce que le contrat prend fin, et qu'il ne peut pas être éducateur ni joueur que c'était dans ses missions. Hors dans les missions l'encadrement ne rentre pas en ligne de compte. Il n'a pas reçu de LRAR pour son entretien préalable, la décision a été prise avant de recevoir le courrier de licenciement en AR, qui s'est présentée le 30/12/2024, le président, la référente féminines et le référent éducateur ont convoqué les parents de l'équipe U15F pour leur faire écouter l'audio et leur annoncer la décision, ils ont ensuite convoqué l'adjoint pour l'informer de la nouvelle organisation et cela a confirmé les pensées, présentation du nouveau éducateur qui était présent dans le vestiaire le jour du match, l'adjoint reste adjoint et gère les U18F en match le dimanche et elles iront faire les entraînements avec les seniors féminines (ce que voulaient depuis le début la référente féminine et le coach seniors) les filles sont en révolte ne veulent pas que leur coach parte, il y a je pense vice de procédure non respecté, atteinte à la vie privée du fait que la voix est protégée tout comme l'image d'une personne de plus j'étais moi même dirigeante de l'équipe et le bureau veut me rencontrer je pense pour m'exclure du CA et des équipes en l'occurrence du club. Qu'en pensez vous? Que peut on faire? le contrat civique a été signé par la ligue de football régional car c'est elle qui a l'agrément collectif pour le club.

Par **beatles**, le **31/12/2024** à **13:05**

Bonjour,

Quel âge a votre fils ?

Cdt.

Par **Visiteur**, le **31/12/2024** à **16:37**

Bonjour

Si le contrat civique a été signé par la ligue de football régional, vous devriez vous adresser à ce niveau pour que vos droits soient respectés ou s'ils valident eux-même la rupture de contrat.

Demandez leur aussi un avis sur la légalité de votre exclusion. et si ils peuvent intervenir auprès du club pour trouver une solution amiable. ?

Par **beatles**, le **01/01/2025** à **09:20**

C'est la maman qui se substitue à son grand fils qui a fait une causerie en pleurant.

Par **Visiteur**, le **01/01/2025** à **10:05**

Pardon ???